



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	12	3

OBJET : 02-3 - SPORTS
- ASSOCIATIONS SPORTIVES -
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS AVEC DIVERSES
ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE
SIGNATURE /

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

211843

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUL. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUL. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché Principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-3 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

La Commune a initié, depuis déjà plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations sportives, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec leur administration et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée.

Dans ce cadre, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins a conclu des conventions d'objectifs et de moyens avec diverses associations.

Afin de poursuivre ce partenariat, conforme à la politique sportive antiboise, la Commune souhaite renouveler ces conventions avec les associations suivantes :

- LA COMPAGNIE D'ARC D'ANTIBES JUAN LES PINS

L'Association «**COMPAGNIE D'ARC D'ANTIBES JUAN LES PINS** » créée en 1957, participe au développement de la pratique du tir à l'arc sur le territoire de la Commune. Elle compte près de 110 licenciés répartis de 7 à plus de 65 ans.

Actuellement, 3 équipes compétitions (1 femme en Division Régionale Excellence et 2 hommes en Division Régionale) viennent compléter une équipe d'hommes en Division Nationale, mais aussi un groupe compétition espoirs où certains jeunes (benjamins et minimes notamment) évoluent en rencontres « Spéciales Jeunes » avec des stages régionaux au CREPS de Boulouris.

Ce groupe « espoirs » peut permettre aux jeunes d'accéder aux sélections nationales par équipes de ligue et d'évoluer dans les compétitions régionales.

De plus, l'Association organise des compétitions de renom comme notamment, le Challenge LESAGE et le Challenge DENAPE et prend part à de nombreux rendez-vous organisés par la Commune, comme le Téléthon et la Fête de la Jeunesse et des Sports.

Enfin, le développement important de la Zone Industrielle des Trois Moulins lié aux investissements engagés par la Ville, invite ce club à élaborer un plan de développement afin de favoriser l'activité sur le site.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 500 € au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein de la salle Saint-Claude et du Stand de Tir à l'Arc, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ; 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- L'ECOLE D'ESCRIME D'ANTIBES

L'Association « **ECOLE D'ESCRIME D'ANTIBES** » créée en 1969, participe activement au développement de la pratique de l'escrime. Elle compte près de 125 licenciés qui évoluent au sein du club dans les différentes spécialités.

D'ailleurs, les résultats montrent de nombreux podiums gagnés en épée, fleuret et sabre dans les différents Championnats Départementaux et Régionaux.

02-3 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

Cette évolution est rendue possible grâce aux bénévoles notamment, en section handisports mais aussi aux trois maîtres d'armes salariés du club qui entraînent les enfants à partir de 7 ans, jusqu'aux adultes.

De plus, l'Association « **ECOLE D'ESCRIME D'ANTIBES** » montre son implication dans l'animation sportive de notre cité en organisant notamment, le Challenge International des Joinvillais et pour 2012, le Regroupement des Clubs du département en sabre.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part, et de la mise à disposition de créneaux au sein de la salle Saint-Claude, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ; 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- LE JUDO CLUB D'ANTIBES

L'Association « **JUDO CLUB D'ANTIBES** », créée en 2000, s'illustre comme le 2^{ème} club du Département et l'un des 50 plus grands clubs de France dans la pratique des arts martiaux et plus particulièrement du judo et du jiu-jitsu.

Elle compte près de 450 licenciés allant de 4 ans aux adultes. L'enseignement est prodigué par des professeurs diplômés qui font découvrir les techniques du judo et du jiu-jitsu au travers de programmes pédagogiques adaptés aux enfants de tous âges répartis dans trois salles implantées sur la Commune.

De plus, l'Association « **JUDO CLUB D'ANTIBES** », participe à l'animation sportive de la Cité en prenant part aux rendez-vous organisés par la Commune, tels que le Téléthon et la Fête de la Jeunesse et des Sports.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part, et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein des salles de la Criée Florale, Paul Charpin et la Rostagne, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ; 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- L'OAJLP GYMNASTIQUE

L'association « **OAJLP GYMNASTIQUE** » se positionne comme le premier club de France en termes de licenciés. Elle est aujourd'hui incontournable dans la pratique de la gymnastique masculine et depuis peu, une nouvelle section a vu le jour en GRS afin d'offrir cette opportunité aux jeunes filles.

Elle compte près de 450 licenciés qui évoluent de la baby gym, en passant par l'école de gym jusqu'à la formation de nombreux athlètes, remportant de multiples podiums.

D'ailleurs, il convient de noter, la médaille de Bronze aux derniers Jeux Olympiques en barres parallèles obtenue par Hamilton SABOT, mais aussi, plus récemment, la médaille d'or aux Championnat d'Europe aux anneaux remportée par Samir AIT SAID qui était malheureusement blessé pour les JO.

02-3 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

De plus, l'Association «**OAJLP GYMNASTIQUE** » participe à l'animation sportive de la Cité en prenant part aux rendez-vous organisés par la Commune, tels que la Fête de la Jeunesse et des Sports et, l'an passé, les 130 ans de Juan les Pins.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € et de la mise à disposition de personnel à hauteur de 89 986 € (correspondant à 3 ETAPS à temps non complet pour 1074 heures par an) au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part, et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein des Gymnases Vilmorin et Brochard, d'autre part,

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ; 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- L'OAJLP BASKET BALL

L'Association «**OAJLP BASKET BALL**», symbole antibois depuis 1933, s'illustre en tant que club formateur dans la pratique du Basket Ball au sein du Département des Alpes Maritimes. Elle compte près de 360 licenciés répartis dans les différents niveaux, encadrés par 40 bénévoles et 5 salariés.

Il convient de noter que l'école de mini basket, à elle seule, compte 165 basketteurs « en herbe », ce qui est prometteur pour le club.

D'ailleurs, lors de la saison sportive 2011-2012, l'équipe minime garçons a été Championne de France et les Cadets ont atteint le niveau des quarts de finale de la Coupe de France et du Championnat.

Egalement, depuis la saison sportive 2011-2012, le club a pris en charge les entrainements de la section sportive Basket du Collège Fersen et les résultats sont déjà là, avec pour la saison dernière, un titre de « Champions de France Scolaire ».

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 170 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part, et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein de nombreuses installations sportives comme le stade Foch, les gymnases du Collège de la Fontonne et du Lycée Audiberti, mais aussi la salle « Azur Aréna d'Antibes » selon des modalités prévues dans le cadre du contrat de délégation de service public de cet équipement, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ; 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- LA JEUNESSE SPORTIVE DE JUAN LES PINS

L'Association «**JEUNESSE SPORTIVE DE JUAN LES PINS** » créée depuis 1975, est une association qui a pour objet la formation et l'apprentissage des plus jeunes en les accueillant quel que soit leur niveau.

02-3 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

Elle compte près de 330 licenciés répartis dans les différentes catégories allant de l'école de foot aux plus de 19 ans. D'ailleurs, lors de la saison 2011-2012, vingt-trois équipes de jeunes ont participé aux Championnats Fédéraux.

Egalement, l'association «**JEUNESSE SPORTIVE DE JUAN LES PINS** » participe à l'animation de la Commune en organisant notamment le Tournoi du Club sur cinq jours en fonction des catégories. De la même manière, à compter de la saison prochaine, le tournoi pour la catégorie Pré-débutant et U11 sera nommé « Souvenir Daniel Galot » en hommage à cet éducateur tant aimé par les enfants du club.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 79 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part, et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein du Stade Gilbert Auvergne, d'autre part,

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ; 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- LE CLUB DES JEUNES ANTIBES FOOTBALL

L'Association «**CLUB DES JEUNES ANTIBES FOOTBALL** » créée depuis 2009, provient de la fusion en 2006 du CDJ Foot et de l'ASOA Foot.

Elle compte près de 280 licenciés répartis dans les différentes catégories allant de l'école de foot aux vétérans avec des résultats variés selon les équipes.

Il convient de noter une hausse des inscriptions en école de Foot, ce qui présage d'un bel avenir pour le club.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part, et, de la mise à disposition des Stades de Super Antibes, Docteur Léger et Gilbert Auvergne, d'autre part,

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 ; 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 Abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et les éventuels avenants s'y rapportant, sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée, avec les associations sportives suivantes :

- la Compagnie d'Arc d'Antibes Juan les Pins ;
- l'Ecole d'Escrime d'Antibes ;
- le Judo Club d'Antibes ;
- l'OAJLP Gymnastique ;
- l'OAJLP Basket Ball ;

02-3 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE


Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

- la Jeunesse Sportive de Juan les Pins ;
- le Club des Jeunes Antibes Football.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-3 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 22/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/07/2013

Numéro de l'acte : DCM2118-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130712-DCM2118-13-DE

Date de décision : 12/07/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes